

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR du 6 juillet 2010

Membres du conseil de l'UFR présents ou représentés :

Collège A : K. BELABAS, B. BERCU, S. CHAUMETTE, F. KRIEF (représentée), R. STRANDH, P. THIEULLEN, Collège B : O. AUMAGE, G. CARBOU, P. DESBARATS, A. GRIFFAULT, A. GUERMOUCHE, A. HARTMANN, G. RICOTTA. Collège Étudiants : V. AUTEFAGE, J-M COUTEYEN, P. FLAMBARD. Collège BIATOS : C. BON ST COME, C. DURAND, C. METIVIER. Personnalités extérieures : A. BOURGEADE, M. VILLENEUVE.

Invités présents : J-F JAULENT, Q. LIU, C. ETIENNE, T. SOLER, J-B VERLHAC, P. WEIL.

Excusés ou absents : J-F. DOMENGER, F. VANDERBECK, H. BEAUGENDRE, R. NOORDALLY, M. HINNENBERGER, E. BARBOZO, I. CHAMPION, G. SAVARY.

Le quorum étant atteint, le conseil délibère selon l'ordre du jour suivant :

- 1° Situation de la BMI
- 2° Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 13 avril 2010
- 3° Mathématiques : nomination du directeur du département de mathématiques pures, du responsable de la licence
- 4° Informatique : nomination des responsables de la licence et du master et du répartiteur

1° Situation de la BMI

Le conseil est réuni ce jour pour débattre de l'éventualité d'une intégration de la BMI au SCD. Cette question se pose dans la mesure où le financement de la BMI, assuré jusqu'à présent pour un tiers par le PPF, se trouve compromis à partir de 2011 du fait de la disparition de ce dernier. Un financement équivalent versé directement par l'université n'est pas acquis. En effet, la politique documentaire de l'université l'amène à financer prioritairement le SCD plutôt que les bibliothèques associées. La BMI ne pourra pas établir un budget en équilibre pour 2011 sans un apport financier équivalent au montant du PPF. Chantal Bon Saint Côme fait un bilan de l'activité de la bibliothèque et exprime l'opinion des personnels de la BMI sur cette intégration. S'engage alors un débat durant lequel :

- Jean-Baptiste Verlhac expose les orientations de l'université en matière de politique documentaire,
- Catherine Etienne précise le fonctionnement du SCD,
- les membres du conseil expriment leurs inquiétudes par rapport à cette intégration. Elles sont essentiellement de trois ordres : quelle sera la politique scientifique du SCD par rapport à la BMI (choix des ouvrages, choix des revues, délais de conservation...) ? Qu'en sera-t-il des personnels, de leur statut, de leur activité ? Qu'en sera-t-il de la gestion matérielle et financière de la BMI, restera-t-elle dans ses actuels locaux ?

En ce qui concerne la politique scientifique, Catherine Etienne explique le fonctionnement du SCD et notamment de son conseil auquel participent déjà des représentants de la BMI. Elle précise que rien ne s'oppose à ce que la commission de bibliothèque de la BMI subsiste et donne un avis en matière de politique documentaire pour les mathématiques et l'informatique.

Pour ce qui est des personnels, le SCD gère déjà des personnels de différents statuts : personnels de bibliothèque, ITRF, AENES... le fait d'intégrer des personnels CNRS ne devrait pas poser de problème. A priori, ils sont affectés dans une UMR qui peut les mettre à disposition d'une autre structure. La question sera posée au CNRS et/ou à un SCD ayant intégré une bibliothèque de recherche en mathématiques pour savoir si ce genre de disposition peut poser des problèmes. En ce qui concerne le travail au quotidien des personnels en place, il ne devrait pas être fondamentalement différent de celui qu'ils font actuellement. Ils gardent bien entendu leur statut et les missions qui s'y rattachent. Un déménagement ne s'impose pas. Chantal Bon Saint Côme participera aux diverses réunions de travail du SCD.

S'agissant du volet financier, le SCD dispose d'un budget global qui est ensuite réparti en centres de responsabilité. Les centres de responsabilité effectuent leurs dépenses dans la limite du budget qui leur est alloué. Les bibliothèques intégrées sont des centres de responsabilités. L'université étudie actuellement des critères de dotation pour les laboratoires et les services communs dans lesquels pourraient être pris en compte l'utilisation des ressources du SCD. Cela reste à déterminer.

Il est à noter que la mutualisation des ressources documentaires de l'établissement, voire même inter établissements au niveau du site bordelais, permet de réaliser des économies substantielles notamment en matière d'abonnement aux revues électroniques.

Pour résumer ce qui différencie une bibliothèque associée d'une bibliothèque intégrée, Catherine Etienne précise que, en dehors des aspects budgétaires, la différence réside surtout dans le renforcement des liens de travail. Les spécificités des bibliothèques intégrées sont sauvegardées.

Il est convenu qu'un groupe de travail se réunira à la rentrée pour mettre en place une convention de cadrage définissant les conditions d'une éventuelle intégration de la BMI au SCD. Cette convention sera soumise aux conseils du SCD et de l'UFR qui statueront sur l'intégration ou non fin octobre ou début novembre.

Ce groupe de travail sera constitué comme suit : les membres de l'actuelle commission de bibliothèque, les directeurs de laboratoire, la directrice du SCD, le directeur de l'UFR.

Le conseil doit se prononcer sur la question suivante :

- engage-t-on un processus d'intégration en mandatant le groupe de travail désigné ci-dessus pour mener les négociations ?

Nombre de votants :20

- pour : 19
- abstention : 1

La proposition est adoptée.

2° Approbation du procès verbal du conseil d'UFR du 13 avril 2010

Le compte-rendu du conseil d'UFR du 13 avril 2010 est adopté à l'unanimité moins une voix.

3° Mathématiques : nomination du directeur du département de mathématiques pures, du responsable de la licence

• **Direction du département de mathématiques pures (DMP)**

Le mandat de Qing Liu arrive à échéance. L'assemblée générale du DMP s'est réunie pour élire son successeur et propose la nomination de Karim Belabas.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Karim Belabas est nommé directeur du département de mathématiques pures et responsable du sous-CR 922/1110/1111 – DMP-Direction à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de 4 ans.

• **Responsable de la licence de mathématiques**

Alain Yger démissionnant, l'assemblée générale du DMP propose la nomination d'Ahmed Sebbar en qualité de responsable de la licence de mathématiques pour lui succéder.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Ahmed Sebbar est nommé responsable de la licence de mathématiques et responsable du sous-CR 922/1110/1112 – DMP-Licences à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de 4 ans.

4° Informatique : nomination des responsables de la licence et du master et du répartiteur

• **Responsable de la licence d'informatique**

Carole Blanc démissionnant, l'assemblée générale du département informatique propose la nomination de Bernard Vauquelin en qualité de responsable de la licence d'informatique pour lui succéder.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Bernard Vauquelin est nommé responsable de la licence d'informatique et responsable du sous-CR 922/1130/1132 – DI-Licences à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de 4 ans.

• **Responsable du master d'informatique**

Olivier Baudon démissionnant, l'assemblée générale du département informatique propose la nomination de Philippe Duchon en qualité de responsable du master d'informatique pour lui succéder.

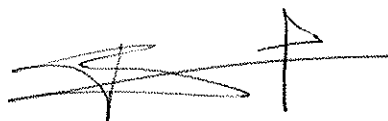
Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Philippe Duchon est nommé responsable du master d'informatique et responsable du sous-CR 922/1130/1133 – DI-Masters à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de 4 ans.

• **Répartiteur d'informatique**

Bernard Vauquelin démissionnant, l'assemblée générale du département informatique propose la nomination d'Olivier Baudon en qualité de répartiteur d'informatique pour lui succéder.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Olivier Baudon est nommé répartiteur pour le département informatique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Charles-Henri BRUNEAU
Directeur de l'UFR